

BRIGADIER SCOLAIRE

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

1 POSTE TEMPORAIRE

DATE LIMITE

17 OCTOBRE 2021

N^o CONCOURS

ACVSAD-2021-727

DESCRIPTION DU POSTE

Au sein du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et sous l'autorité de la coordonnatrice aux loisirs, le brigadier scolaire surveille et assure la sécurité des écoliers aux intersections des rues, lors des entrées et des sorties des classes, et les fait traverser. Le brigadier scolaire informe et sensibilise les écoliers sur les règles de sécurité et les bons comportements à adopter sur le réseau routier.

EXIGENCES

- Offrir une disponibilité complète à raison de cinq (5) jours par semaine durant l'année scolaire.
- Être disponible pour effectuer sa prestation de travail selon l'horaire d'entrée et de sortie des élèves.
- Être disposé à travailler sous diverses conditions météorologiques.
- Être responsable, assidu et ponctuel.
- Être vigilant et posséder un bon jugement.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Selon le taux horaire prévu à la convention collective en vigueur : 16,60 \$ / heure.
- Équipement fourni : veste de sécurité, panneau d'arrêt, semelles antidérapantes, 2 pantalons longs et 1 bermuda.
- Montant forfaitaire attribué pour l'achat de vêtements et d'articles appropriés.

LIEU DE TRAVAIL

- 1 poste temporaire : rue du **Sourcin/Halliers**, Secteur Bocages.

HEURES DE TRAVAIL

- 3 heures / jour / 5 jours par semaine.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention faisant état de sa motivation pour occuper ce poste en mentionnant le numéro du concours, avant le **17 octobre 2021**, par courriel ou à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Concours : ACVSAD-2021-727

Service des ressources humaines

200, route de Fossambault

Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

rh@VSAD.ca

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue seront contactées.